

Affaires Générales et Juridiques

JJM/AGT/MM/ COURRIER N°2022-10
Dossier suivi par Marion ALLHOFF et
Andres GIRON-TAFOURT
Tél : 01.49.92.62.67
andres.giron-tafourt@lacourneuve.fr

Liberté

LOGIM 93 GESTION
10 rue Léo Desjardins
93250 Villemomble

La Courneuve, le 16 février 2022

RAR N°1A 171 383 0582 2

Objet : Notification d'une procédure d'état d'abandon manifeste

Madame, Monsieur,

Égalité

Par procès-verbal en date du 18 juin 2021, il avait été constaté que l'immeuble sis 15 rue Saint-Denis à La Courneuve (Tour de bureaux de 22 étages) se trouve en état d'abandon manifeste au regard des articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales, et nécessite pour sa remise en l'état, l'exécution des travaux énumérés dans ce même procès-verbal.

A l'issue du délai de trois mois à compter de l'exécution des mesures de publicité et de notification prévues à l'article L.2243-2 et sans réponse de votre part concernant la réalisation des travaux, il est constaté par procès-verbal définitif en date du 14 janvier 2022 dont vous trouverez une copie ci-jointe, l'état d'abandon manifeste l'immeuble sis 15 rue Saint-Denis à La Courneuve (Tour de bureaux de 22 étages).

En vertu de l'article L. 2243-3 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décidera s'il y a lieu de poursuivre l'expropriation pour une destination qu'il déterminera.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Fraternité

Ville de La Courneuve
avenue de la République
93126 La Courneuve cedex
T. 01 49 92 60 00
www.ville-la-courneuve.fr

PJ – PV définitif



Le Maire

Gilles POUX